



Plus d'infos ?



www.eafc-sudlux.be

Envie d'être au courant de notre actualité
et des nouvelles formations ?



Nos autres implantations :

ARLON

Chemin de Weyler 2
6700 Arlon
063/230 240

MUSSON

Rue Jean Laurent 8
6750 Musson
063/230 240

ATHUS

Rue Neuve 32
6791 Athus
063/230 240

VIRTON

Avenue Bouvier 19
6760 Virton
063/570 476



Oenologie Sommellerie

Formation certifiante
Cours du soir - Site d'Arlon

Contactez-nous

EAFC Sud-Luxembourg
Chemin de Weyler 2, 6700 Arlon
info@eafc-sudlux.be
+32 (0) 63 230 240
www.eafc-sudlux.be
Lu-Ve: 9h-21h30

Oenologie - Sommellerie

Vous aimez le vin, vous voulez épater vos amis avec vos connaissances œnologiques ou simplement passer un bon moment ?

Que ce soit simplement par plaisir ou pour devenir sommelier, vous trouverez votre compte.

La formation en œnologie débute par une initiation à la dégustation puis se poursuit par l'étude des vins, d'abord de France, puis d'Europe pour terminer par les vins du monde.

Les plus passionnés peuvent continuer l'aventure pour devenir sommelier !

Les soirées sont ponctuées de cours de dégustation de vin mais vous apportent également de nombreuses connaissances techniques et professionnelles dans le domaine œnologique.

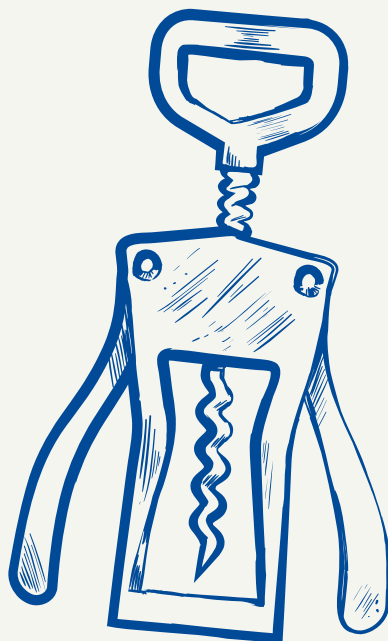
L'équipe de formateurs est composée de professionnels qui vous feront voyager au gré des cuvées et des domaines tout en partageant leur passion.

Et après ?

TITRE DELIVRÉ AU TERME DE LA
FORMATION

Une **ATTESTATION DE RÉUSSITE** délivrée par la **Communauté française**, à l'issue de chaque unité d'enseignement.

Pour accéder à la section «Sommellerie», il faut réussir l'unité d'initiation à l'étude du vin ainsi que les 4 unités d'oenologie.



Conditions d'inscription



CONDITIONS D'ADMISSION

Pour tout public : travailleurs, demandeurs d'emploi ou étudiants âgés de 16 ans minimum. Être en possession du CESI.

DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription varie selon le niveau d'enseignement et le nombre total de périodes suivies. Il est payable à l'inscription de préférence par carte bancaire.

Peuvent être partiellement dispensés du droit d'inscription et moyennant attestation :

- Les demandeurs d'emploi (attestation EXO-PS du Forem)
- Les bénéficiaires du revenu d'intégration social (attestation du CPAS)
- Les personnes handicapées (attestation de l'AViQ)
- Les étudiants de moins de 18 ans (attestation de l'institution scolaire)
- Les personnes inscrites dans une unité de formation ou une section à la demande de l'autorité publique qui les emploie (attestation de l'autorité publique).

Pour les non ressortissants CEE, les conditions d'admission et le paiement du droit d'inscription spécifique sont fonction de la situation des intéressés et du permis de séjour dont ils sont détenteurs.

DOCUMENTS A FOURNIR

- Une carte d'identité valide ou tout autre document d'identité valide (permis de séjour, passeport,...)
- Une copie du titre d'études permettant l'accès à la formation